

SOMMAIRE

LA BATAILLE POUR UNE RETRAITE À 60 ANS !	3
LES DIFFÉRENTES FORMES DE MOBILISATION	4
HMI, AG ET RASSEMBLEMENTS UNITAIRES	4
GRÈVES ET MANIFESTATIONS	4
LES ACTIONS « COUP DE POING »	4
REMONTÉES D'INFORMATIONS ET COMMUNICATION	5
SOUTIEN DES CAMARADES ÉTRANGER·E·S	5
LA CRISE SANITAIRE	5
AU MINISTÈRE DE LA CULTURE, REMETTRE LES PERSONNELS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS	6
POUVOIR D'ACHAT : URGENCE SALARIALE	6
ACTION SOCIALE : PRIORITÉ ABSOLUE	7
EMPLOI ET CARRIÈRE AU MINISTÈRE : DE LA RÉSISTANCE À L'OFFENSIVE	7
CONDITIONS DE TRAVAIL : L'HUMAIN ET LE COLLECTIF AU CŒUR DU TRAVAIL	8
MÉTIERS ET MISSIONS : RECONNAÎTRE, PARTAGER ET ENRICHIR	10
LES QUESTIONS INTERNATIONALES DANS LE MANDAT	11
VIE SYNDICALE	12
CGT-CULTURE ET SES COMPOSANTES	12
SOUTIEN AUX LUTTES DES SECTEURS	12
SECRÉTAIRES NATIONALES ET NATIONAUX RÉFÉRENTS D'UN SECTEUR	12
DÉFENSE DES LIBERTÉS SYNDICALES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	12
PARTICIPATION AUX ACTIONS CONFÉDÉRALES	12
DÉFENSE DES MILITANT·E·S	12
RÉUNION DE LA DIRECTION DE L'UNION : COMMISSION EXÉCUTIVE, DU BUREAU NATIONAL ET DU SECRÉTARIAT NATIONAL	12
RESTER DANS LE MONDE RÉEL ET CONSTRUIRE LES LUTTES	13
SYNDICALISATION	13
COMITÉ GÉNÉRAL POUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES	13
DÉBATTRE, RASSEMBLER, DYNAMISER	13
TOURNÉES DE HEURES MENSUELLES D'INFORMATION SYNDICALES	13
COMMUNICATION : SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX	13
SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX : UN SUCCÈS QUI NE SE DÉMENT PAS	14
SOUTIEN ET FORMATION DES MILITANTES ET MILITANTS SYNDICAUX	14
ACTIVITÉ JURIDIQUE	15
LE COMBAT POUR LE MAINTIEN DE DROITS ACQUIS	15
LA LUTTE POUR DE NOUVEAUX DROITS	15
CGT CULTURE ET CONFÉDÉRATION, UFSE	15
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES	16

2019-2023 : UN MANDAT QUI SORT DE L'ORDINAIRE

Ce mandat est marqué par des épisodes à la fois d'une grande intensité et totalement inédits. Alors que le 12^e congrès de la Cgt-Culture vient de s'achever, la mobilisation part en trombe le 5 décembre 2019 contre la réforme des retraites à points, brutalement interrompue par une succession de confinement décrétés en raison de la crise sanitaire entre le 15 mars 2020 et l'été 2021.

En 2019, le contexte national est encore marqué par de grandes inégalités et fractures sociales et la révolte des gilets jaunes a laissé une trace profonde autant dans les esprits que dans la société. Les violences policières sont un sujet en soi. Le droit de sûreté proclamé dans la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 est malmené par les politiques publiques qui encouragent les politiques répressives et de contrôle au faciès. La lutte contre la Covid a été accompagnée de rares mesures sociales (mise en place de l'activité partielle notamment), d'aides gigantesques aux entreprises, de privation de libertés. À partir d'août 2021, l'inflation repart à la hausse en France comme à peu près partout dans le monde. Elle est toujours bien là en septembre 2023. Les produits alimentaires, avec des prix en mars 2023 en progression de près de 15 % par rapport à l'année dernière, expliquent à eux seuls près de la moitié de l'inflation, à 5,3 % à cette date.

L'année 2022 ouvre la voie à une campagne aux élections professionnelles de la Fonction publique qui débute par un comité général de l'Union le 31 mai à l'union départementale de Paris et s'achève par des résultats inédits qui portent la Cgt-Culture à 41,5% des suffrages exprimés. 2023 s'inscrit comme une année de mobilisation exceptionnelle contre le nouveau projet de réforme des retraites mais aussi marquée de violentes émeutes déclenchées à la suite de la mort de Nahel M. tué par balle, le 27 juin, lors d'un contrôle par un agent de police.

Cette période est aussi la poursuite de toute les formes de dérégulation et casse des droits sociaux des travailleur et travailleuses.

Le 24 février 2022, la Russie de Poutine envahit l'Ukraine et commence alors une guerre totale. Les mort-e-s et les blessé-e-s se comptent par centaines de milliers.

Au printemps 2022, les élections présidentielles se soldent par la réélection de Macron à la présidence de la République avec 58,55% des suffrages exprimés. Avec un peu plus de 18 millions d'électrices et électeurs, tout comme Sarkozy et Hollande, le « président de tous », qui n'a pas fait de campagne électorale, feint de ne pas voir le niveau historique d'abstention qui s'élève à 28,01% et qui fait de lui le président le plus mal élu de la cinquième République.

Les élections législatives comptent 53,77% d'abstention au second tour ; la macronie obtient 38,57% des voix et 244 sièges, l'extrême droite 17,30% et 89 sièges et une nouvelle union des gauches 31,60% et 127 sièges. Tout le monde, ou presque, a compris que les Français ont refusé de donner une majorité parlementaire à Macron. La percée de l'extrême-droite est, hélas, significative et impose à la Cgt de rester déterminée dans le combat contre la diffusion de ces idéologies xénophobes et autoritaires.

LA BATAILLE POUR UNE RETRAITE À 60 ANS !

La Cgt-Culture a joué son rôle de première organisation syndicale du ministère en rassemblant le plus large possible. L'Union participe de manière générale aux mobilisations interprofessionnelles initiées par la confédération à la suite d'appels à la grève contre les dérégulations dans le domaine du droit du travail.

La période 2019-2023 se caractérise par deux projets de réforme des retraites particulièrement régressifs pour les droits des travailleur et travailleuses et des intersyndicales interprofessionnelles aux périmètres différents (CGT, FO, Solidaires et FSU en 2019 et CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires et UNSA en 2023).

Dès le 5 décembre 2019 et jusqu'au confinement de mars 2020, la mobilisation des personnels au ministère de la Culture a contribué au retrait, en avril 2020, du projet de réforme de retraite à points.

Le nouveau projet de réforme de retraite en 2023 a connu une immense opposition. Une intersyndicale interprofessionnelle nationale s'est constituée autour des organisations syndicales CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, Solidaires, FSU ainsi que des organisations de jeunesse dès l'été 2022 pour construire une opposition solide au projet gouvernemental en constituant un socle de revendications assez simple : non au report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation. Au ministère de la Culture, l'intersyndicale Culture CFDT CGT FSU SUD UNSA-CFTC s'est réunie

pour construire une mobilisation unitaire en favorisant la forte participation des personnels. L'unité limitée à la mesure d'âge n'a pas permis d'aller au-delà et de gagner la retraite à 60 ans.

Spécifiquement au ministère de la Culture, à l'initiative de la Cgt-culture, la dynamique unitaire a été développée sur des thématiques plus larges dès janvier 2023 comme la négociation sur la protection sociale complémentaire, l'emploi et les concours, les écoles d'architecture, les écoles d'art, la discrimination syndicale, l'affaire Ch. Nègre, le droit de grève, l'étalement des prélèvements des jours de grève, la filière recherche, le règlement intérieur des instances et la déclaration unitaire au CSA Ministériel.

LES DIFFÉRENTES FORMES DE MOBILISATION

HMI, AG et rassemblements unitaires

Les sections et syndicats de la Cgt-Culture se sont attelés dès janvier à multiplier les heures mensuelles d'information (HMI) et assemblées générales (AG) sur de nombreux sites du ministère, afin de mobiliser au maximum les personnels dans la lutte. Des membres du secrétariat national (SN) de l'Union ont participé activement à ces HMI ou AG, afin de soutenir les camarades en local. La grande partie de ces HMI et AG étaient en intersyndicale, comme le tractage en amont.

Des rassemblements unitaires ont été initiés par la Cgt-Culture devant des sites du ministère, en extérieur, afin de rendre visible l'intersyndicale et de donner la parole. A Paris des « maniffettes » intersyndicales Culture ont été organisées entre des sites du ministère et le lieu de départ de la manifestation interprofessionnelle du jour.

Grèves et manifestations

Dans certains secteurs, les agents ont voté des grèves reconductibles comme au Mobilier national, à la BnF et aux Archives, ou ont fait grève lors de chaque journée de mobilisation, comme à l'Arc de Triomphe, entraînant la fermeture systématique du lieu. D'autres sites patrimoniaux comme le Panthéon, le château de Pau, le château de Versailles, le centre Pompidou et le musée Picasso ont fermé lors de certaines journées, de manière totale ou partielle, ainsi que les manufactures, des écoles nationales d'art ou d'architecture, où des blocages fréquents étaient initiés par les étudiant.es pour obtenir plus de moyens dans les écoles, illustrant une convergence des luttes. En effet, la Cgt-Culture et ses syndicats ont apporté leur soutien aux étudiant.es en lutte pour organiser deux rassemblements nationaux place du Palais Royal en mars à Paris.

Même si les mobilisations ont pu différer en fonction des sites et des secteurs d'activité – les établissements accueillant de public étant de manière générale plus mobilisés que les structures plus administratives, nous avons pu remarquer lors de certaines manifestations la présence de collègues, notamment administratifs, que nous n'avions pas l'habitude de voir en grève et en manifestation.

Le nombre de grévistes a été recensé à la suite de chaque jour de grève interprofessionnelle par l'administration. La journée de mobilisation du 19 janvier a connu un niveau de 16.48% de grévistes, soit le niveau le plus élevé (administration centrale 8.9%, SCN 18.38%, DRAC 19%, EPA 20%, EPIC 11%).

Lors des manifestations, les cortèges Culture ont réuni de nombreuses et nombreux militants et sympathisants de la Cgt-Culture, de la Cgt-Spectacle et du SNJ-Cgt, dont la cohésion a été renforcée par la participation commune aux actions « coup de poing ». Des collectifs du secteur culturel ont également battu le pavé avec nous, comme Arts en lutte et ENSA en lutte.

Les actions « coup de poing »

À partir de début mars, des actions « coup de poing » ont été multipliées en intersyndicale locale, nationale et en interpro dans de nombreux sites emblématiques du ministère de la Culture afin de médiatiser la lutte. Près d'une 30^{aine} d'actions ont été organisées entre mars et juin, dont certaines ont eu un retentissement national et international particulièrement fort : le blocage du Louvre le 27 mars, l'occupation de l'Arc de Triomphe avec le déploiement d'une banderole de 30m de long le 5 avril, ou encore l'occupation du musée d'Orsay le 21 avril. La première action du 8 mars qui avait consisté à occuper la salle de la Joconde au Louvre afin de mettre en lumière l'impact de la réforme des retraites sur les femmes, a empêché le musée d'ouvrir pendant plusieurs heures, action très vite relayée par les médias et qui a été le déclencheur de la dynamique qui a suivi. Les personnels ont beaucoup apprécié ces actions, tout comme bon nombre d'usager·e·s et visiteur·euse·s qui nous ont exprimé leur soutien.

Remontées d'informations et communication

Chaque journée de grève a fait l'objet de recensement par le secrétariat national des sites fermés afin d'envoyer un communiqué de presse à notre liste de diffusion de journalistes, qui en comprend plus de 400, et sur Twitter. Chaque action a aussi fait l'objet de photos et vidéos tweetées en direct, et d'un communiqué de presse envoyé dans la foulée, toujours par courriel et sur Twitter. Nous avons donc eu de bons relais dans les médias nationaux (BFMTV, France Culture, Libération, etc.), locaux et parfois internationaux. Lors des actions d'envergure (blocage du Louvre, occupation de l'arc de Triomphe), différent·e·s camarades ont été interviewé·e·s. Les agences de presse étrangères et française nous ont sollicité·e·s.

Soutien des camarades étranger·e·s

Des syndicats étrangers, avec qui nous travaillons sur les questions de politiques publiques culturelles comme la FPCGIL italienne et le PCS Culture group britannique, ainsi que la FSESP (Fédération syndicale européenne des services publics) et d'autres syndicats européens (Belge, Allemand, Grec) nous ont apporté à plusieurs reprises leur soutien par communiqué, tout comme nous l'avons fait quand les agent·e·s public·que·s britanniques étaient également en grève et mobilisé·e·s à la même période pour des augmentations de salaires.

LA CRISE SANITAIRE

L'immersion dans un univers syndical totalement inédit au moment de la crise sanitaire a restreint les capacités d'action habituelle. Cette crise a modifié les pratiques syndicales. Des AG de militant·e·s en visio ont été organisées pour faire du lien et se retrouver. Les seules réunions téléphoniques, puis en visio, ont à la fois limité le rapport de force mais aussi permis de maintenir une forme de pression auprès des autorités ministérielles et de défendre les droits des personnels. Une intersyndicale Culture CFDT CGT FSU Sud UNSA-CFTC s'est constituée dès le 13 mars 2020 et a fait front face à la crise sanitaire pour protéger les personnels et permettre la réouverture des sites culturels dans les meilleures conditions sanitaires possibles. Les revendications sociales habituelles ne se sont pas éteintes mais adaptées au contexte très vite.

Durant la crise sanitaire, l'Union a d'abord désigné chaque secrétaire national·e référent·e auprès de chaque secrétaire général·e de syndicat afin de lutter contre l'isolement et rendre plus fluide les informations et l'élaboration des revendications nouvelles. Des AG en visio ont aussi été organisées ainsi que des HMI.

Malgré le contexte de confinement, la CGT-Culture a continué d'œuvrer :

- Information détaillée aux agent·e·s et transmission des informations réglementaires au plus grand nombre ;
- Préservation des droits sociaux ;
- Maintien et prolongement des contrats à durée déterminée pour les agent·e·s précaires ;
- Allocation de moyens informatiques au plus grand nombre ;
- Aménagement en 2021 de la prime dominicale ;
- Participation constructive à toutes les instances de représentation des personnels ;
- Remontée de toutes les situations problématiques (ASA, matériel informatique, équipements de protection collectifs et individuels, maintien des collectifs) ;

Un tableau synthétique des avancées obtenues dans le cadre de la crise sanitaire a été réalisé ; il est mis à disposition sur le site internet de la cgt-Culture.

Dans la même trajectoire, la Cgt-Culture a exprimé une forte solidarité et a soutenu les professionnel·le·s du spectacle en lutte au cours de l'occupation du théâtre de l'Odéon du 4 mars au 23 mai 2021 et dans une centaine de salles à travers la France. Ils et elles exigeaient une seconde année blanche et le retrait de la réforme de l'assurance-chômage.

À compter de mai 2021 et la réouverture des sites culturels, l'activité revendicative a repris un cours plus habituel. Il faut noter que la réforme de l'Organisation de l'Administration Centrale (OAC) au dernier trimestre 2020 en plein contexte sanitaire et de confinement a été menée par Roselyne Bachelot-Narquin et consorts avec une grande brutalité, en passant en force et sans grand intérêt pour les missions du ministère, même si des avancées ont pu être obtenues.

À la suite, par le dialogue et le rapport de force, dans les instances représentatives du personnel ou sur le pavé, nous avons obtenu de remettre les personnels au cœur des luttes sur des revendications que la crise sanitaire avait mise sous le tapis.

AU MINISTÈRE DE LA CULTURE, REMETTRE LES PERSONNELS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

POUVOIR D'ACHAT : URGENCE SALARIALE

L'urgence salariale a pris une nouvelle tournure avec la reprise de l'inflation dès septembre 2021. Il est utile de préciser que l'inflation alimentaire est de 21,3% depuis août 2021, un triste record. L'Union, sur la base du principe « *on ne lâche rien* » et acceptant d'être parfois un peu seule, a mené la lutte sur tous les fronts pour obtenir des victoires pour les personnels. Participation aux journées interprofessionnelles nationales et fonction publique, préavis de grève, assemblées générales, heures mensuelles d'information syndicale, tracts, diffusions, actions constituent le kit des luttes pour la revalorisation de la valeur du point d'indice et l'égalité de traitement.

Par nos participations aux luttes nationales, nous avons gagné l'application du dégel de la valeur du point d'indice à hauteur de 3,5% en août 2022 pour toutes et tous alors que dans d'autres ministères, les agent·e·s contractuel·le·s en ont été écarté·e·s ; un nouveau dégel de 1.5% en 2023. La revendication reste l'augmentation du point d'indice de la fonction publique (+10% dès 2022), son indexation sur l'inflation et la reconstruction des grilles salariales totalement écrasées par les mesures gouvernementales. Pour les salarié·e·s de droit privé des établissements sous tutelle du ministère, la coordination des questions salariales au sein de l'Union est en construction et n'a pas encore donnée son plein rendement.

Par nos luttes ministérielles et sur la base de l'égalité de traitement, nous avons lutté sur deux fronts, l'indiciaire et les primes. Nous avons obtenu en matière de traitement :

- En 2019, la revalorisation de la grille indiciaire des professeur·e·s des écoles nationales supérieures d'art ;
- En 2022, l'application de la grille Albanel donnant une progression indiciaire aux contractuel·le·s (hors enseignant·e·s) à tout le périmètre des agent·e·s des écoles nationales supérieures d'art. Ce passage a permis à certain·e·s agent·e·s d'obtenir un changement de catégorie favorable (passage du groupe 2 au groupe 3) ;
- En 2022, la négociation de l'accord de revalorisation des grilles salariales à l'Inrap sur la base « à travail égal, salaire égal » et le résorption progressive des écarts de rémunération ;
- En 2023, la revalorisation des grilles des enseignant·e·s chercheur·euse·s, des doctorant·e·s ;
- Au 1^{er} janvier 2023, une rémunération en référence au point d'indice majoré pour les agent·e·s contractuel·le·s payé·e·s initialement sur taux horaire ; la revendication reste l'éradication de la pauvreté au ministère de la culture ;
- Le 27 juillet 2023, la signature de l'accord de méthode pour la revalorisation du cadre de gestion sur le principe « à travail égal, salaire égal » et l'extension du cadre Albanel à l'ensemble des contractuel·le·s, y compris les enseignant·e·s, rémunéré·e·s par les établissements.

Dans le domaine des primes, des avancées sont à mettre sur le compte de nos actions :

- Depuis 2017, le rattrapage indemnitaire et la revalorisation du montant-socle de l'IFSE pour tous les corps de fonctionnaires ; ce qui aboutit pour les agent·e·s de catégorie C à un plancher de 5000 €/an, pour les agent·e·s de catégorie B à 6800 €/an, et A à 10 000 €/an pour les un·e·s et 12 000 €/an pour les autres ;
- Dès 2020, le financement de ce plan par l'État pour tous les agent·e·s affecté·e·s en établissement public ;
- Un plan de réduction des inégalités indemnitaires entre les femmes et les hommes qui nécessiterait d'être amplifié ; la revendication reste l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- En 2021, l'adaptation de la prime dominicale pendant la crise sanitaire au nombre de fermeture dominicale ; la mise en œuvre de la prime « férié » pour le corps des ingénieur·e·s des services culturels et du patrimoine qui en était exclu ;

- La prime spécifique archives « attractivité » : par la grève, nous avons gagné le versement d'une prime de 500 € par an pour les personnels des catégories C, B et A du réseau des Archives Nationales et des Archives Départementales.

Nous avons apporté un soutien juridique aux revendications concernant le secteur des archives sur les primes de centrale. En 2018 et 2019, les condamnations du ministère de la Culture par les tribunaux administratifs ont permis d'obtenir les « primes de centrale », avec mesures de rattrapage, pour les personnels des Archives Nationales relevant des corps des filières documentation, administrative et des adjoint·e·s techniques des administrations de l'État même si la victoire n'est pas totale.

Pour autant nous n'avons toujours pas obtenu l'intégration des primes et indemnités dans l'assiette de cotisation des pensions pour les fonctionnaires, notamment les services faits relatifs aux obligations de services dominicales et fériés.

ACTION SOCIALE : PRIORITÉ ABSOLUE

L'action sociale a pris une tournure particulière à compter de décembre 2016, où dans certains établissements publics les prestations d'action sociale ont été assujetties à cotisation et ceci pour mieux remplir les caisses de l'État fort dépensier et peu regardant par ailleurs, quand il s'agit de fournir des aides aux entreprises sans aucune compensation en matière sociale et écologique. L'Union a renforcé son organisation dans ce domaine. La délégation Cgt au Comité National d'action Sociale défend la mise en place de l'égalité de traitement et la revalorisation des prestations dans un ministère éclaté.

Par nos luttes, nous avons gagné :

- L'accès à la restauration collective, ou aux tickets restaurant en cas d'absence de cantine administrative, pour tous les personnels du ministère ; travail qui a débuté en 2016 et qui devrait aboutir à l'automne 2023 ;
- Des prestations sociales identiques (programme 148 du ministère de la fonction publique) pour toutes et tous les agents de 52 établissements publics du ministère quelle que soit leur affectation et leur statut : aide à l'installation ; CESU - garde d'enfant 0/6 ans ; chèque-vacances ; action sociale interministérielle en région ; dispositifs de réservation interministériels de logements sociaux et de places en crèches ; dispositifs de logements temporaires ; débuté en 2016 et en cours d'achèvement ;
- En matière de Protection sociale complémentaire (PSC) : la participation employeur à hauteur de 50% à compter du 1^{er} janvier 2025 ; signature d'un accord de méthode et ouverture d'une négociation sur la PSC pour tous les personnels du ministère de la culture où la Cgt défend une PSC de haut niveau couplant la santé et la prévoyance pour les actives et actifs, fonctionnaires, contractuel·le·s et retraité·e·s ; la négociation est en cours ;
- En 2023, la prise en charge par l'employeur de 75 % des abonnements de transports en commun ;
- Le maintien du bureau de l'action sociale au sein du ministère est à mettre sur le compte du développement des politiques d'action sociale ; il n'a pas été possible d'endiguer la raréfaction des professionnel·le·s de l'action sociale dans toutes les structures du ministère, ce qui est un immense préjudice au traitement des situations sociales délicates des personnels ;
- L'accès au logement social a été maintenu mais reste encore trop difficile à atteindre ; l'accès au logement d'urgence a été amélioré mais reste difficile ;

EMPLOI ET CARRIÈRE AU MINISTÈRE : DE LA RÉSISTANCE À L'OFFENSIVE

Les suppressions massives d'emploi tous azimuts ont pesé et pèse encore sur l'exercice des missions, le sens du travail, la qualité du service rendu, la carrière des personnels et l'accroissement de la précarité. Dans un premier temps, la stratégie a été de revendiquer l'arrêt de ces suppressions massives au travers des mobilisations et préavis de grève à l'occasion des mobilisations interprofessionnelles et fonction publique. Ce qui fut obtenu en 2022.

La difficulté à construire un mouvement intersyndical et ministériel pour obtenir des emplois est bien réelle. Les filières techniques et recherche sont fragilisées plus que d'autres. Les extensions de périmètre et les transferts de missions ne sont jamais compensés à hauteur des besoins. Le ministère ne se donne aucune vision sur son devenir. La loi de 2019 sur la transformation de la fonction publique a accru le recours abusif au contrat précaire.

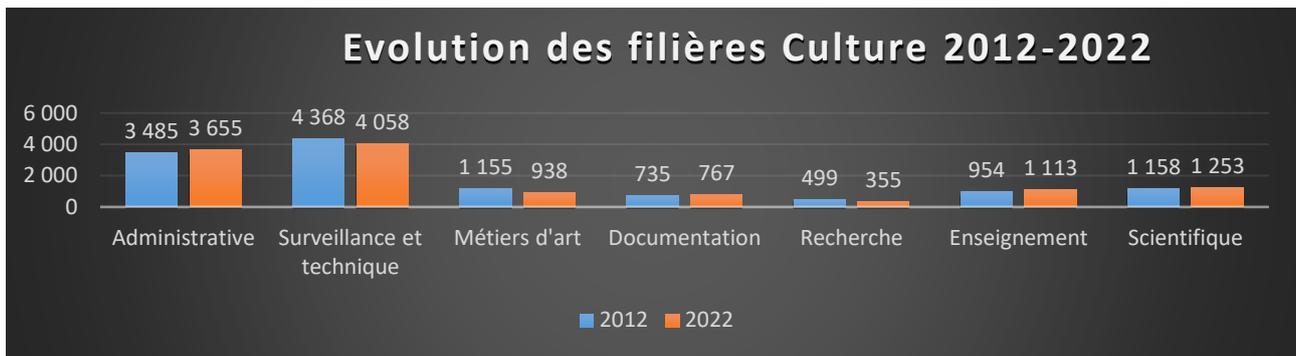


Tableau 1 : Évolution des filières Culture 2012-2022 d'après les analyses de la cgt-Culture et les sources MCC-SRH (GAEC 2022 et compte-rendu de gestion des CAP) ; chiffres consolidés des personnels des bibliothèques non communiqués)

Pour autant, la flamme a été entretenue par le soutien ou la conduite dans les luttes locales ou sectorielles au travers des créations d'emplois et/ou de transformation d'emploi par résorption de la précarité :

- Depuis 2017, 80 postes d'enseignant.es chercheur.euse.s dans les écoles d'architecture mais le protocole signé en 2017 en prévoyait 150 ;
- En 2021-23, 13 transformations d'emploi en CDI à l'Hôtel de la Marine au Centre des monuments nationaux ;
- En 2022, 27 postes de Jardinier.e.s d'art ; ce qui reste insuffisant ;
- En 2022 et 2023, 200 transformations d'emploi contractuel archéologue à l'Institut national de recherches archéologiques préventives, ce qui ne compense pas les départs en retraite à venir ;
- En 2023, 20 postes au concours dans le corps des magasinier.e.s à la Bibliothèque nationale de France, ce qui ne remplace pas les 304 suppressions depuis 2010 !
- En 2023, 90 recrutements sans concours dans le corps des adjoint.e.s d'accueil et surveillance au Louvre.

Les taux de promotion restent en deçà des besoins même si des mesures interministérielles doublent le taux comme pour les agent.e.s de catégorie C en 2022 et suivantes. Les besoins en repyramidage sont criants mais le plaquage des mesures interministérielles au cadre spécifique du ministère de la Culture n'offre pas de solution de long terme pour les carrières des personnels dans les corps. Repyramidage pour l'accès au corps de chargé.e d'études documentaires mais mise en extinction du corps des secrétaires de documentation, idem pour la filière recherche, 2000 candidatures pour le repyramidage dans le corps des secrétaires administratif-ive.s qui offre généreusement 32 postes en 2023. Cherchez l'erreur !

Notre revendication d'une stratégie ministérielle de développement de l'expertise professionnelle publique assise sur une politique de maintien de l'emploi public, de préservation des statuts particuliers, d'égalité femme/homme et des carrières adaptées à ces enjeux nous a permis de repartir à la charge avec pour axes :

- La priorité aux filières en grande fragilités : recherche et technique, métiers d'art ;
- Le recensement des besoins en emplois sur l'ensemble du ministère et des emplois contractuels occupant des fonctions relevant de corps de fonctionnaires ;
- Des plans de formations tenant compte du caractère technique des missions, des métiers et de la réalité du travail ;

Le positionnement intersyndical pour l'ouverture de postes et l'organisation au moins tous les deux ans de concours pour chaque corps du ministère avec liste complémentaire valable entre deux sessions d'admission ne va pas nuire à la satisfaction des revendications. Pour autant tout reste à faire en matière de mobilisation pour sortir l'employeur public du stade contemplatif et l'obliger à penser de manière globale le travail, la formation, l'emploi, les parcours professionnels et le droit à la carrière. Il ne s'agit ni plus ni moins de construire sur la durée une doctrine d'emploi ministérielle intégrant nos revendications.

CONDITIONS DE TRAVAIL : L'HUMAIN ET LE COLLECTIF AU CŒUR DU TRAVAIL

Il faut distinguer deux choses : la crise sanitaire qui a accaparé beaucoup de moyens et les questions ayant trait au travail et à ses conditions d'exercice. En 2020, le travail a connu des transformations sociales, techniques et méthodologiques. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la lutte pour la

régularisation des travailleur et travailleuses sans papiers et de manière plus générale les conditions de travail des salarié-e-s des entreprises extérieures.

Dans le domaine des conditions de travail, nous pouvons mettre en avant :

- L'enquête ministérielle sur l'impact de la crise sanitaire sur la santé des agent-e-s et le plan d'action qui en découle ;
- La lutte contre la détérioration du réseau de médecins du travail ;
- La réalisation d'outils en CHSCT Ministériel pour une analyse des conditions de travail et la reconnaissance des accidents du travail et/ou maladie professionnelle, des droits d'alerte et de retrait, co-activité, évaluation des risques...
- En 2021, le déploiement des équipements informatiques nomades ;
- Imposer la prévention du risque amiante aux archives et en archéologie : notre expertise et notre action en matière de prévention du risque amiante sont déterminantes et reconnues par toutes et tous et notre action est constante en matière de prévention du risque amiante ;
- Mise à jour du guide de prévention de l'inaptitude et du maintien dans l'emploi ;
- La défense du principe de ne pas imposer le télétravail et d'obtenir trois jours de télétravail ;
- Un renforcement, qui reste à poursuivre, du réseau des actrices et acteurs de la santé au travail après le confinement ;
- La constitution d'un réseau de représentant-e-s Cgt du personnel pour l'examen des dossiers médicaux en conseil médical, la formation syndicale et le suivi de ce réseau ;

Contre les féminicides, les violences sexistes et sexuelles, et les violences en général, les luttes menées par la Cgt-Culture ont été âpres dans le soutien aux victimes :

- Dans l'affaire Ch. Nègre, un positionnement intersyndical CFDT CGT FSU SUD UNSA-CFTC a été recherché pour exiger la protection fonctionnelle aux victimes ;
- L'inauguration officielle du jardin en administration centrale qui porte le nom de notre camarade décédée d'un féminicide Frédérique Mulot a eu lieu le 9 mars 2022 par la ministre de la Culture ;
- L'accompagnement syndical des personnes agressées ;
- Le renforcement de la circulaire de signalement des violences sexistes et sexuelles et de faits de harcèlement au niveau ministériel et son élargissement à la sphère bénévole, mineur-e-s, etc.
- La priorité ministérielle à la santé au travail et à la lutte contre toute forme de violence (entre F/H, managériale) ;

La Cgt-Culture a organisé des mobilisations à la fois symboliques et festives pour chaque 8 mars et est allée au-devant des personnels sur leur lieu de travail pour l'égalité salariale #15h40.

La lutte pour la régularisation des travailleur et travailleuses sans papiers coordonnée par la confédération a connu deux séquences importantes et des moyens syndicaux nouveaux :

- En 2019 à la Terrasse de Pomone et en 2021 au Café Marly au musée du Louvre, la régularisation des travailleur et travailleuses sans papiers des prestataires extérieurs du ministère en lien avec la confédération et l'UD de Paris a été un succès ;
- Depuis septembre 2021, la mise à disposition de moyens syndicaux pour aider à la régularisation des travailleur et travailleuses sans papiers à l'UD de Paris dans le cadre du collectif piloté par la confédération. Ceci a permis de régulariser 261 travailleur et travailleuses sans papiers sur Paris dont seulement 7 femmes. Pour l'UL du 13^{ème} arrondissement à Paris, 34 permanences ont été tenues et environ 200 travailleur et travailleuses reçues, toutes n'aboutissent pas à la création d'un dossier (les nombreux critères n'étant pas toujours réunis). Les moyens syndicaux sont utilisés pour les permanences en alternance à l'UL du 19^{ème} et à l'UL du 13^{ème}, les réunions à la préfecture, les réunions du collectif migrants confédéral et également à la préparation des futurs piquets de grève prévus cet automne (essentiellement dans l'intérim).
- En octobre 2021, la grève des travailleur et travailleuses sans papiers dans différents secteurs (restauration, livreurs, intérim, nettoyage, etc.) a permis la régularisation de la plupart des 200 grévistes dont les 9 salarié.es du restaurant le Marly, au Louvre, avec la participation des militant-e-s de la Cgt-Culture venus en soutien.

La lutte pour le respect de la charte sociale des salarié.es des entreprises extérieures du Ministère de la Culture :

- Soutien actif à la grève victorieuse des ouvrier.e-s du nettoyage de la société NOVASOL des Archives Nationales de Paris en septembre 2020, notre syndicat est de tous les combats.
- En janvier 2023, soutien, en lien avec le SNMD et l'US Cgt commerce, à la lutte des ouvrières et ouvriers de la société Korporate afin que la direction de la CAPA honore ses responsabilités sociales, humaines et contractuelles de donneuse d'ordre, dans le cadre du respect de la charte sociale des salarié.es des entreprises extérieures du ministère de la Culture. Le maintien des salarié.e-s Korporate sur le site a été acquis de haute lutte, sans être garanti juridiquement.

Les dossiers individuels : une efficacité réelle

Les représentant.e-s CGT-Culture effectuent chaque jour des dizaines d'interventions aux quatre coins du territoire pour régler des dossiers individuels en matière de carrière, d'aide sociale ou de défense contre l'arbitraire et les discriminations, ainsi que dans les instances médicales. La Cgt-Culture accompagne dans la résolution des difficultés pour défendre, aider et conseiller les personnels dans leurs démarches et ne jamais les laisser seul.e-s face à l'employeur public.

MÉTIERS ET MISSIONS : RECONNAÎTRE, PARTAGER ET ENRICHIR

Les missions de tous les secteurs du ministère de la culture font l'objet d'attaques quasi quotidiennes ; nul n'est épargné. Pour autant, si une lutte dans ce registre est difficile à construire tant en intersyndicale qu'au niveau ministériel – ce qui n'a pas toujours été la cas - la Cgt-Culture n'a pas complètement démerité dans ses entreprises en mobilisant toutes ses forces et solidarités pour permettre de préserver les réseaux ministériels et de maintenir le service public culturel à flot.

Le résultat permet de lire en creux un positionnement plutôt sur la défensive sans que cela soit systématique :

- La sauvegarde des missions du service public culturel, aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale de France, dans les musées nationaux, dans les DRAC, en administration centrale, à l'INRAP, dans les écoles, au Centre des monuments nationaux à l'Hôtel de la Marine et à Villers Cotterêts, est une lutte de chaque instant ;

Plus précisément en administration centrale et dans les services à compétence nationale :

- En 2019, le maintien au ministère de la culture d'une mission sur la recherche des biens spoliés et des certificats d'exportation au service des Musées de France, dans l'objectif de cohérence de la lutte nationale contre le trafic des biens culturels ; nous continuons à revendiquer, au sein du Service des Musées de France, l'appellation des musées de France, les prêts et dépôts, la commission nationale d'acquisition, les exposition d'intérêt national et la recréation d'une Direction des Musées de France ;
- En 2020, L'inscription du principe de démocratie culturelle au cours de la création de la nouvelle délégation aux territoires, à la transmission et à la démocratie culturelle. Pour autant, sa mission, qui consiste « à garantir la participation et l'accès de tous les habitants à la vie culturelle, dans le respect des droits culturels », va tourner au concept creux si le ministère abandonne ses outils aux coupes budgétaires et sa politique à la marchandisation et au consumérisme culturel tel que le *Pass Culture* ;
- Le maintien du réseau des services à compétence nationale musées nationaux et des archives nationales mais la transformation en établissement public du mobilier national en 2021 ;
- En 2021, la création des missions de l'établissement Mobilier national dans le respect de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO adoptée le 17 octobre 2003 ; le maintien non seulement de l'Atelier Recherche et Création et des départements de la Création et de la Restauration mais aussi celui de la seule prérogative des Ateliers du Mobilier National pour exécuter ou faire exécuter les travaux de restauration des collections ;
- En 2022, le retrait d'une disposition dérogatoire au droit de la protection du patrimoine archéologique dans le cadre du projet de loi pouvoir d'achat ;

La Cgt ne lâche rien, c'est pourquoi elle ne renonce pas à faire des actions qui portent leurs fruits :

- Le rattachement des collègues de l'UDAP de Dordogne à la préfecture de département a été abandonné en janvier 2019 ;

- Nous avons aussi réussi en région PACA à œuvrer pour que la DRAC ne perde pas ses missions au bénéfice du conseil régional en février 2020 ;
- Dans le cadre de la nouvelle organisation de l'administration centrale (OAC), l'accompagnement social des agent·e·s (maintien des rémunérations, intégration dans les nouveaux postes) et l'accompagnement collectif de plusieurs services et de plusieurs dizaines de situations individuelles ;
- Dans l'UDAP du Val d'Oise nous avons obtenu les garanties nécessaires sur le risque amiante pour les agent·e·s contraint·e·s de partir vers les locaux de la préfecture en février 2021 ;
- La préservation des prérogatives des DRAC contre le projet de secrétariats généraux communs notamment en DRAC Ile-de-France avec son occupation en septembre 2021 ; la situation reste critique pour les DAC en Outre-Mer et notamment la DAC Guyane qui est sortie du champ Culture ;
- À Carnac, nous avons obtenu l'extension du zonage archéologique à la future emprise Unesco en juillet 2023 ;
- Dans le réseau des écoles, la lutte est incessante pour maintenir la vitalité du réseau et le renforcement des moyens même si cela reste toujours sous tension.

LES QUESTIONS INTERNATIONALES DANS LE MANDAT

Ce mandat a été l'occasion de commencer un travail d'approche et de construction de revendications communes avec des syndicats d'autres pays dans le secteur des services publics culturels. Cela a permis de faire connaître la Cgt-Culture en dehors de nos frontières, de partager nos luttes et nos revendications. Nous avons notamment commencé à construire des liens avec les camarades du PCS Culture Group (Royaume-Uni) et de la CGIL (Italie) en mai 2020.

Avec la CGIL et le PCS nous avons décidé que nos organisations syndicales doivent collaborer sur la nécessité d'un service public culturel et mettre en commun les diverses problématiques similaires.

Nous avons aussi établi un socle commun de revendications et clairement identifié les sujets prioritaires sur lesquels nous aurons à travailler ensemble dans l'avenir :

- Un service public culturel renforcé ;
- Construire le cadre conceptuel et les conditions de l'essor d'une démocratie culturelle ;
- L'emploi et des conditions de travail stables et décentes ;
- Le maintien de l'expertise et des savoirs ;
- L'augmentation des salaires ;
- Des ressources humaines et budgétaires réellement à la hauteur des enjeux et des besoins ;
- Un nouveau modèle de développement social et culturel, participatif, solidaire et durable ;
- Une action résolue et permanente contre la précarité, le dumping social, la privatisation sous toutes ses formes et l'exploitation éhontée des salariés des entreprises prestataires.

Ces échanges ont abouti à une première déclaration commune « *Culture et service public culturel, nos priorités pour la démocratie et l'avenir* » publiée le 27 octobre 2020 et reprise par la Fédération Syndicale Européenne de la Fonction Publique (FSEFP) dans sa déclaration du 28 avril 2021.

La création au ministère de la Culture d'une délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle a suscité un très grand intérêt parmi les camarades étranger·e·s, en particulier avec la CGIL avec qui a commencé à travailler sur la démocratie culturelle, les droits culturels et les communs. L'idée serait d'arriver à travailler de façon approfondie sur ce sujet et de l'élargir à d'autres syndicats à partir des européens.

Concernant l'extrême droite, sa montée dans les pays européens et plus largement dans le monde est un fait incontestable. Les forces réactionnaires et l'extrême droite ne s'y trompent pas : ils se saisissent du malaise de sociétés à bout de souffle et du désarroi des populations pour mener frontalement la bataille culturelle sur un axe identitaire. Nous portons une histoire de luttes contre l'extrême droite et des valeurs universelles de solidarité, de fraternité, d'égalité entre les salarié·e·s, de dignité, par-delà leur statut, leur origine, leur nationalité, leurs opinions philosophiques ou religieuses. On mesure ainsi les conséquences politiques et démocratiques d'une construction européenne centrée quasi exclusivement sur l'économie et largement inspirée par l'idéologie ultra libérale. Et l'on voit en revanche clairement l'importance primordiale de lutter

pour une Europe sociale et culturelle et pour un service public de la Culture irriguant l'ensemble du continent. La Cgt-Culture, la CGIL et le PCS conviennent communément de l'importance de continuer de travailler ensemble sur le service public culturel, vu les bases que nous avons édifiées ces dernières années et de l'importance des combats à mener au niveau européen, au présent et à l'avenir. Nous avons déjà porté ce sujet dans deux communiqués avec la CGIL.

Pour les élections professionnelles de décembre dernier, pour la deuxième fois de suite nous avons présenté une liste commune avec la CGIL Roma Lazio dans les instances de l'Académie de France à Rome - Villa Médicis. Cela nous a permis de gagner tous les sièges avec 92,30% – un résultat qui compte dans notre résultat global et notre nouvelle progression au Ministère de la Culture.

Nous participons en outre au collectif de l'UFSE sur l'international.

VIE SYNDICALE

CGT-CULTURE ET SES COMPOSANTES

Soutien aux luttes des secteurs

Les liens de solidarités au sein de la Cgt-Culture ont été renforcés par la crise sanitaire et notre capacité à nous adapter ensemble au monde réel. La difficulté à construire une mobilisation ministérielle n'a pas empêché de porter un soutien actif aux luttes dans chaque secteur.

Secrétaires nationales et nationaux référents d'un secteur

La crise sanitaire a modelé notre vie syndicale et l'Union s'est adaptée pour permettre aux responsables syndicaux et syndicales des secteurs d'avoir un lien régulier avec une ou secrétaire national dédié de la Cgt-Culture. Ce dispositif a permis d'éviter l'isolement et d'échanger les bonnes pratiques. À la suite de la crise sanitaire, ce dispositif a été maintenu. Et en 2023, le mandat des secrétaires nationales et nationaux référents d'un syndicat est d'établir un lien avec les secrétaires générales et généraux du syndicat sur tous sujets qu'ils peuvent évoquer par contacts réguliers hebdomadaires directs ;

DÉFENSE DES LIBERTÉS SYNDICALES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Participation aux actions confédérales

La confédération s'emploie à défendre les libertés syndicales sous forme de mobilisation et d'actions juridiques auxquelles la Cgt-Culture participe. Elle se fait aussi aider dans des situations par la confédération quand nos militant·e·s sont menacé·es dans leur emploi comme à l'établissement public de La Porte Dorée.

Défense des militant·e·s

Les libertés syndicales sont malmenées au ministère de la Culture. C'est pourquoi, la protection et la défense de chaque militant·e est une préoccupation constante mais aussi une dure réalité. Chaque militant·e attaqué·e a toujours trouvé dans l'Union un accompagnement pour le ou la défendre. Tous les ans et de plus en plus, il est nécessaire d'intervenir au plus haut pour faire respecter nos droits. La voie juridique est aussi utilisée si cela est nécessaire. Elle se fait dans ce cas sous forme de mémoire en intervention volontaire en soutien au militant ou à la militante attaquée.

RÉUNION DE LA DIRECTION DE L'UNION : COMMISSION EXÉCUTIVE, DU BUREAU NATIONAL ET DU SECRÉTARIAT NATIONAL

Notre capacité à nous réunir régulièrement pour débattre et échanger, chercher le consensus entre nous est une réelle force. En commission exécutive, les prises de parole sont plurielles et soutenues ; les membres de la direction assument leur mandat dans les instances ministérielles : comité technique et comité hygiène et sécurité ministériels et maintenant comité social d'administration et formation spécialisée santé et sécurité au travail ministériels, commission administrative paritaire, commission consultative paritaire, comité national d'action social, commission de réforme et maintenant conseil médical, commission ministérielle de formation professionnelle. La volonté partagée de représenter tous les secteurs de l'Union dans les

délégations Cgt-Culture renforce l'unité et l'efficacité de la Cgt dans la satisfaction des revendications. Pour autant, la prise de responsabilité pourrait être mieux partagée afin de mieux répartir la charge de travail.

À la suite du 12^e congrès, l'Union avait mandat de réunir son bureau national quatre fois par an en alternant avec les réunions entre le secrétariat national Cgt-Culture et les secrétaires générales et généraux des syndicats de l'Union. Les difficultés de vie syndicale et leur résolution, les mandats pour recours juridiques, la répartition des décharges d'activité, les élections professionnelles et notamment la validation des listes Cgt-Culture, les comptes, les aides financières aux syndicats et aux luttes sont les principaux points de l'ordre du jour du bureau national. Les réunions SN/SG ont été assez limitées et nécessitent d'être mieux programmées pour apporter une dynamique nouvelle au sein de l'Union. Enfin le secrétariat national de la dernière mandature a été fortement recomposé par l'arrivée nouvelle de six militant·e·s qui ont pris à bras le corps des dossiers d'envergure ministérielle et ont permis de passer, somme toute, sans trop de difficulté, ce mandat totalement inédit.

Rester dans le monde réel et construire les luttes

La stratégie de la Cgt-Culture est de multiplier les zones de contacts et de débats avec les travailleur et travailleuses de la Culture. Les HMI ont été plus soutenues en nombre mais restent encore insuffisantes, notamment pour faire grandir le rapport de force, renforcer le pouvoir des travailleur et travailleuses, leur donner les capacités d'agir concrètement sur leur travail et mener une campagne de syndicalisation qui porte ses fruits.

SYNDICALISATION

La syndicalisation n'a cessé de reculer depuis 2016 sous l'effet de multiples facteurs et notamment l'absence de campagne de syndicalisation. À compter de la mi-novembre 2022 et concomitamment au début de la campagne électorale, de nouvelles adhésions ont été recensées. Ce mouvement s'est amplifié avec les résultats électoraux de la Cgt-Culture en décembre pour se poursuivre pendant le conflit des retraites et jusqu'à maintenant. Plus de 150 adhésions en moins de six mois ont été recensées.

COMITÉ GÉNÉRAL POUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Débattre, rassembler, dynamiser

Le Comité général, réuni à Paris le 31 mai 2022 six mois avant le scrutin du 8 décembre 2022, a permis d'ouvrir ensemble notre campagne électorale. La réunion des secrétaires de sections, des secrétaires générales et généraux de syndicats et de la commission exécutive est un moment privilégié de notre démocratie syndicale. Le programme déployé a permis la participation de plus d'une centaine de militant·e·s, dont une soixantaine de secrétaires de section, et l'appropriation des enjeux du scrutin. La stratégie confédérale pour les élections a été expliquée et débattue : faire voter les agent·e·s de catégorie C et les syndiqué·e·s. La participation de notre champ fédéral a éclairé les enjeux au niveau de la fonction publique. Il paraît nécessaire de pérenniser la réunion du comité général les années électorales. Si c'était à refaire, il faudra donc le refaire !

TOURNÉES DE HEURES MENSUELLES D'INFORMATION SYNDICALES

La HMI est un droit qui ne s'use que si on ne s'en sert pas. Cet espace d'échanges permet de débattre au plus près des personnels et du travail à hauteur d'une par mois pour chaque agent·e. La Cgt-Culture n'a de cesse d'encourager ses syndicats à multiplier les HMI sur tous les sites pour développer le rapport de force en impliquant les personnels à débattre et construire les revendications et engager la lutte pour obtenir des avancées. Les secrétaires nationales et nationaux de la Cgt-Culture s'impliquent dans de nombreuses HMI.

COMMUNICATION : SITE INTERNET ET RÉSEAUX SOCIAUX

Le site internet a été reconfiguré en 2017 et son succès ne se dément pas même si les usages évoluent. Sa construction combine une partie réservée aux publications de l'Union et une autre partie réservée à celles des syndicats. Un *vade mecum* pour aider à la publication sur le site des communiqués et tracts a été réalisé. Pour autant, la publication systématique des tracts n'est pas encore atteinte alors qu'une publication sur le site assure un relai facilité sur les réseaux sociaux.

SITE CGT-Culture						
depuis sa création en 2017 c'est : 3 856 articles, 791 660 vues et 246 126 visiteurs						
	2019	2020	2021	2022	2023 (au 31/07)	Totale
Articles*	46 (Nov-Dec)	134	69	73	85	407
Vues**	123 939	95 232	71 514	51 233	39 056	480 974
Visiteurs**	40 323	47 226	36 455	23 922	20 121	168 047

Tableau 2 : fréquentation du site internet Cgt-Culture ; * uniquement les tracts Cgt-Culture ; ** Cgt-Culture y compris les publications des syndicats.

Site internet et réseaux sociaux : un succès qui ne se dément pas

Le compte Twitter est suivi par 2715 abonné.es et a produit 9471 Tweets. Il permet d'informer les journalistes très rapidement de nos actions et communications et met à disposition des images syndicales libres de droit. Cette chaîne de communication s'avère très efficace quand il s'agit de porter sur la place publique nos luttes. En retour, la Cgt-Culture, sollicitée par la presse, met en relation cette dernière avec le secteur en lutte. Cette chaîne de communication est doublée par l'envoi systématique de communiqués de presse des secteurs et de la cgt-Culture sur la liste presse de l'Union. Pendant tout le mandat, la Cgt-Culture s'est attachée à produire des communiqués de presse lisibles. Ce dernier point et la réactivité de l'Union a permis une large couverture médiatique des luttes ministérielles.

Le compte Facebook compte 3100 suiveuses et suiveurs ; y sont postés tous les tracts envoyés sur la liste d'information Culture.

Enfin la chaîne Youtube de la Cgt-Culture compte 105 abonné.es, 125 vidéos et 29 823 vues. Elle permet la publication des nombreuses vidéos réalisées pour le compte de l'Union par les camarades et qui mettent en exergue nos actions, nos chansons, nos rassemblements, nos déclarations, nos manifestations. Pour autant, les images sont fortes de symbole et si la Cgt-Culture comptent dans ses rangs plus de 60% de femmes syndiquées, certaines séries vidéo ne reflètent pas cette réalité.

SOUTIEN ET FORMATION DES MILITANTES ET MILITANTS SYNDICAUX

BILAN DE LA FORMATION SYNDICALE CGT- CULTURE 2021-2023						
stage	Modalité	année	mois	jour	durée	stagiaires
accueil/s'impliquer dans la cgt	Présentiel	2020	2	24	2	17
	Présentiel	2021	8	31	2	9
	Présentiel	2022	3	30	2	11
	Présentiel	2022	9	8	2	6
	Commentaires : un total de 43 stagiaires pour 4 sessions de ce stage qui intègre la nouvelle formule confédérale de la F.A.N.S. à laquelle est ajoutée une journée sur la vie syndicale					
élections + nouvelles instances (journée d'étude)	Mixte	2022	5	30	1	110
	Visio	2022	6	15	1	27
	Visio	2022	6	17	1	25
	Visio	2022	9	7	1	28
	Présentiel	2022	4	28	2	14
Commentaires : 204 camarades ont pu être formés sur la campagne électorale et les nouvelles instances Csa et Ccssct par un stage de deux jours et surtout 3 journées d'étude en visio et une journée d'étude en mixte présentiel/visio à l'occasion du comité général.						
fiche de paie	Présentiel	2021	10	13	2	12
	Présentiel	2021	11	24	2	12
	Présentiel	2022	3	24	2	12
	Présentiel	2022	9	27	2	13
	Commentaires : 49 stagiaires pour 4 sessions de ce stage qui est le plus demandé					
la communication syndicale	Présentiel	2020	2	27	2	12
	Présentiel	2021	9	27	2	8
	Présentiel	2022	10	6	2	15
	Commentaires : 35 stagiaires pour 3 sessions					

Commentaire général du tableau : 16 stages ont été dispensés sur la période 2021-2022, pour 331 stagiaires (dont 110 à l'occasion du comité général). Il faut ajouter les 3 stages qui seront organisés à l'automne 2023. Pendant ce mandat, la formation syndicale aura été fortement touchée par des conditions tout à fait exceptionnelles qui ont rendu quasiment impossible pendant près de la moitié de la période l'organisation de tout stage. L'organisation de journées d'études en visio à fait son apparition dans l'offre de formation. Si cette modalité d'organisation ne saurait se substituer aux stages en présentiel, elle a démontré qu'elle pouvait être un bon moyen de toucher énormément de camarades.

Tableau 3 : Bilan de la formation syndicale Cgt-Culture d'après les analyses et les sources de la Cgt-Culture

Les militant·e·s en charge de la formation syndicale au sein de l'Union présentent tous les ans un plan de formation. Ce plan rencontre un franc succès auprès des militant·e·s et est une aide à la prise de mandat. Pour autant, le réseau des référent·e·s Formation dans les syndicats est encore trop fragile pour venir en appui du pôle formation syndicale de l'Union. Le plan de formation de la Cgt-culture est complété par des formations offertes par la confédération, l'UFSE, les UL et les UD. Cet ensemble permet ainsi aux militant·e·s où ils et elles se trouvent de bénéficier de formations.

Dans les cadre des élections professionnelles, des journées d'étude sur les commissions consultatives paritaires, le processus électoral et la réforme des nouvelles instances ont été réalisées par l'Union et ont été très bien suivies par les militant·e·s en présentiel ou à distance.

16 stages ont été dispensés sur la période 2021-2022, pour 331 stagiaires (dont 110 à l'occasion du comité général). Il faut ajouter les 3 stages qui seront organisés à l'automne 2023. Pendant ce mandat, la formation syndicale aura été fortement touchée par des conditions tout à fait exceptionnelles qui ont rendu quasiment impossible pendant près de la moitié de la période l'organisation de tout stage. L'organisation de journées d'études en visio a fait son apparition dans l'offre de formation. Si cette modalité d'organisation ne saurait se substituer aux stages en présentiel, elle a démontré qu'elle pouvait être un bon moyen de toucher énormément de camarades.

ACTIVITÉ JURIDIQUE

Le combat pour le maintien de droits acquis

Parmi les actions menées (ou suivies) par la Cgt-Culture, on peut relever :

- Celles qui cherchent à défendre l'exercice des mandats de nos représentants et représentantes syndicales ;
- Celles qui visent à maintenir les travailleur et travailleuses de leur emploi ;
- Celles qui se proposent de rétablir les droits des travailleur et travailleuses en réclamant l'égalité qui leur est due dans l'accès à l'emploi public ou dans la rémunération, ou en permettant qu'ils et elles retrouvent le bénéfice de leurs congés ;
- Et celles qui combattent les restructurations porteuses de régressions sociales.

La lutte pour de nouveaux droits

Selon l'article 18 des statuts de la Cgt-Culture, cette dernière agit en justice notamment « *pour la défense des intérêts des buts visés dans ses statuts* ». C'est dans cette perspective qu'il est nécessaire pour nos structures syndicales de prendre le soin d'une analyse partagée avant de décider collectivement de s'engager dans de telles stratégies.

CGT CULTURE ET CONFÉDÉRATION, UFSE

La préparation du 53^e congrès confédéral obéit toujours au même principe de faire Union et de permettre à chaque syndiqué·e de s'approprier les projets de texte qui sont envoyés à tous par voie postale. La commission exécutive de l'Union réunie examine les amendements des syndicats et les valide avant de les déposer au nom de l'Union. Les trois délégué·e·s, désigné·e·s par la commission exécutive de la Cgt-Culture, ont alors la charge de les porter au sein du congrès. Des points d'étape sont faits et des commissions exécutives sont réunies pour valider les candidatures à la commission exécutive confédérale.

Le congrès de l'UFSE fait l'objet d'une préparation similaire. Six militant·e·s ont été élu·e·s à la commission exécutive, et une au bureau national de l'UFSE et s'investissent dans les branches d'actualité revendicatives.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Le pilotage des opérations électorales par la Cgt-Culture sur l'ensemble du champ ministériel a permis de gagner en efficacité et fluidité vis-à-vis des syndicats de l'Union et permet de donner une meilleure visibilité à la Cgt. Le niveau de participation maintenu à 52% et celui élevé des suffrages de la Cgt - 41,5% - a suscité une joie bien légitime parmi les militant-e-s, tant l'effort a été collectif et sur le long terme. La Cgt est première dans tous les secteurs et se paie le luxe d'améliorer son audience en administration centrale. Une analyse approfondie de ces élections doit permettre d'identifier les facteurs de réussites de la Cgt-culture et ses syndicats.

CSA MINISTÉRIEL							
Nombre d'électeurs inscrits 23 928 ; Nombre de votants 12 535 ; Bulletins blancs ou nuls 829 ; Suffrages valablement exprimés 11 706 ; Taux de participation : 52,38%							
Organisations syndicales	Voix 2022 sur les 11 706 Suffrages exprimés	Sièges 2022	%	Voix 2018 sur les 12168 suffrages exprimés	Sièges 2018	%	Évolution
CGT-Culture	4854	7	41,46%	4128	6	33,93%	+7,53%
CFDT Culture	2539	4	21,68%	2731	4	22,44%	-0,76%
SUD-Culture	1572	2	13,43%	1977	3	16,25%	-2,82%
FSU Culture	1136	1	9,70%	1252	1	10,29%	-0,59%
CFTC / UNSA	715	1	6,10%	819	1	6,73%	-0,63%

Tableau 4 : résultats du scrutin des élections professionnelles du 8 décembre 2022 au ministère de la Culture d'après les sources du MCC-SRH

